

Contact

Prenez contact avec votre Agence intérim
ou appelez le FASTT au 01.71.25.08.28.



ETIC 53
109 Chemin du halage
53100 MAYENNE
02.43.30.45.04



**Pour vos trajets professionnels,
nous vous proposons le :**
Service de mise à disposition de véhicules

Jusqu'à 90 jours/ an



Comment ?

1. Demande de location de véhicule

→ Via l'Agence intérim : L'intérimaire évoque son besoin de location auprès de son agence. L'agence appelle le FASTT pour réaliser une demande de location en précisant les dates de mission et le type de véhicule.

→ Via le FASTT directement : L'intérimaire contacte le FASTT par téléphone au 01 71 25 08 28. Il indique ses dates de mission en précisant le type de véhicule. Le FASTT se charge de contacter ETIC 53 pour réaliser la demande de location.

Une fois la demande réalisée, ETIC 53 informe le FASTT sur la disponibilité du véhicule et valide (ou non) la réservation.

Une fois la réservation validée, ETIC 53 prend contacte avec l'intérimaire afin de convenir d'un rendez-vous.

2. Contractualisation

L'utilisateur doit nous fournir :

- 1 justificatif d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Permis de conduire (B) ou AM (BSR) pour les utilisateurs d'un scooter né après le 31/12/1987
- Dépôt de garantie (en espèce, par CB ou virement)
- Justificatif d'emploi (contrat de mission intérim)

Le véhicule part de l'Association propre et avec le plein de carburant : il revient dans le même état.

Le plein de carburant ainsi que le nettoyage intérieur et extérieur doivent donc être réalisés au retour du véhicule.

Si ces éléments ne sont pas respectés, cela sera facturé.

Les factures sont à régler systématiquement à chaque fin de contrat de location.

Tarifs

Scooter : 3€/jour

7€/jour en cas de non-respect du contrat

Dépôt de garantie : 260€

Thermique / Electrique (autonomie de 50 kms)

Gants & casques obligatoires à prévoir



Voiture : 10€/jour

15€/jour en cas de non-respect du contrat

Dépôt de garantie : 340€

Vélo : 1€/jour

2€/jour en cas de non-respect du contrat

Dépôt de garantie : 100€

Vélo à Assistance Electrique : 2€/jour

5€/jour en cas de non-respect du contrat

Dépôt de garantie : 300€

Autonomie de 60 à 90 kms/ Durée de charge : 2h

Casque de vélo à prévoir



Tout dépassement kilométrique sera facturé comme suit :

- 0,12€ le km pour un scooter
- 0,30€ le km pour une voiture

Le dépôt de garantie sera restitué dans un délai de deux mois après la date de restitution du véhicule et seulement si toutes les factures sont payées.

Dans le cas contraire, il sera encaissé.